

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 22 MAI 2017**

**SOUS RÉSERVE
DE SON APPROBATION
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 26 JUIN 2017**

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 22 mai 2017

Le lundi vingt-deux mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Jérémy REDLER, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Michaël MIGUERES, M. Thomas LAURET, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL, M. David ALPHAND.

Absents ayant donné procuration :

Mme Béatrice LECOUTURIER

Étaient absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, M. Grégoire CHERTOK, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Valérie KHOURY, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour :

- **162017051** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162017052** Adoption du Compte Rendu de la séance du 25 avril 2017.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162017053** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 19 mai 2017.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2017 SG 24** Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commandes avec la SNCF.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DFPE 166** Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e – Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2017 DJS 16** Subventions (18.300 euros) à 8 associations sportives locales (16^e).

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **162017054** Budget supplémentaire 2017 de l'état spécial d'arrondissement

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2017 DASCO 43-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (8.980 euros), subventions d'équipement (311.368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162017051** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, M. MIGUERES est désigné secrétaire de séance.

- **162017052** Adoption du Compte Rendu de la séance du 25 avril 2017.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 25 avril 2017.

- **162017053** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 19 mai 2017.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

M. GOASGUEN signale que la Ville de Paris a communiqué tardivement deux projets de délibération, qui sont inscrits sur l'ordre du jour complémentaire.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 19 mai 2017.

- **2017 SG 24** Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commandes avec la SNCF.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que le 16^e arrondissement est concerné par cette délibération pour la partie relative à la petite ceinture située le long du jardin du Ranelagh. Un cabinet d'architectes a été missionné pour mener une étude et consulter la population afin de sélectionner et réaliser un certain nombre de projets, proposés dans le cadre du budget participatif, en lien avec cette partie de la petite ceinture.

Mme BALDINI demande aux élus d'émettre un avis favorable et espère que la Mairie du 16^e arrondissement sera informée des résultats de cette consultation.

Selon M. LAURET, même si cette délibération est positive, il conviendrait de réfléchir au devenir de la partie de la petite ceinture située entre le jardin du Ranelagh et la gare d'Auteuil, qui est en contrebas. En effet, cette portion est peu accessible, et le chemin qui y mène est peu agréable, car il est encaissé. D'où la faible fréquentation de cette partie de la petite ceinture.

M. LAURET rappelle que le PS a émis une proposition, lors de la précédente campagne des élections municipales, pour améliorer la desserte de cet espace. Une solution doit être trouvée avec la Mairie de Paris. M. LAURET pense que l'idée de la passerelle évoquée par Mme BALDINI est intéressante.

Mme BALDINI constate que cette partie de la petite ceinture est de plus en plus fréquentée. L'association Espaces y fait du bon travail. Selon Mme BALDINI, la biodiversité qui y règne doit être préservée, car la petite ceinture abrite des espèces très rares à Paris.

Mme BALDINI indique que les ABF restent vigilants sur la question de la petite ceinture et limitent les possibilités d'action. Par exemple, le chemin de fer doit toujours être visible et combler l'espace pour en faire une surface plane n'est pas envisageable.

Mme BALDINI dit qu'il y a une entrée tout public plus haut que la gare d'Auteuil. Même s'il n'y a que des escaliers à la gare d'Auteuil, la petite ceinture reste donc accessible.

Mme BALDINI annonce aux élus que l'association Espaces a reçu des fonds pour installer un jardin partagé au bout de la petite ceinture, au niveau des nouveaux immeubles qui sont construits à la gare d'Auteuil. Des projets pour mieux occuper l'espace et répondre aux attentes des riverains voient donc le jour.

M. GOASGUEN regrette que la bibliothèque ait été supprimée et que l'installation d'une nouvelle bibliothèque ait été refusée. Selon lui, cela risque d'aggraver une situation déjà grave.

M. GOASGUEN souligne la résistance des ABF au projet de jonction entre la petite ceinture et le jardin du Ranelagh. D'après eux, il faut conserver les spécificités propres aux deux espaces.

Le projet de délibération 2017 SG 24 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 166** Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e – Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE précise que les associations à qui il est proposé d'attribuer des subventions œuvrent dans le domaine du soutien à la parentalité.

M. LAURET demande des précisions sur le projet porté par l'École des parents et des éducateurs pour développer les échanges entre parents et réseaux de pairs.

Mme BOËLLE lui répond que l'association voudrait intervenir dans le 16^e arrondissement, mais qu'à ce jour elle est toujours à la recherche d'un local.

Mme BOËLLE estime que le 16^e arrondissement a besoin d'associations intervenant dans le domaine du soutien à la parentalité. Pour l'heure, la Mairie du 16^e arrondissement attend la réponse de la Mairie de Paris, notamment du Cabinet de Mme Dominique VERSINI, à propos de l'attribution de subventions dans ce domaine.

M. LAURET demande si la Maison des associations pourrait accueillir ce projet.

Mme BOËLLE ignore si la Maison des associations peut mettre un local à disposition de cette association. Elle posera la question à Mme SEBBAH.

Le projet de délibération 2017 DFPE 166 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DJS 16** Subventions (18.300 euros) à 8 associations sportives locales (16^e).

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'il s'agit de subventions dont le montant versées aux associations sportives locales du 16^e arrondissement est inférieur à 10.000 euros. Même s'il est désormais habituel de se contenter de l'absence de baisse du montant des subventions, M. HERVOUET DES FORGES constate que l'association sportive scolaire Franklin perd 200 euros sur sa subvention de fonctionnement et que Les Enfants de Passy perdent 1.500 euros par rapport à la précédente subvention qui leur était attribuée. Le montant des subventions versées aux autres associations est identique à celui des années passées.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que l'attribution des subventions fait l'objet d'une concertation entre la Mairie du 16^e arrondissement et la Mairie de Paris mais que celle-ci n'est pas tenue d'accepter les contre-propositions de la Mairie d'arrondissement. La Mairie du 16^e arrondissement a fait remarquer à la Ville de Paris qu'il serait très mal vu de baisser le montant des subventions versées aux associations sportives locales à la veille de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024 ce qui explique sans doute le maintien d'un certain nombre de subventions.

M. GOASGUEN demande la raison de la baisse du montant de la subvention attribuée à l'association Les Enfants de Passy.

M. HERVOUET DES FORGES lui répond que cette baisse correspond à la fin de la compensation des subventions mise en œuvre à la suite de la décision brutale de la Mairie de Paris de multiplier par quatre le coût des créneaux horaires, en 2011. M. HERVOUET DES FORGES précise que la décision de baisser le montant de la subvention a été prise en accord avec l'association concernée, qui est une association sportive civile et non scolaire.

Le projet de délibération 2017 DJS 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **162017054** Budget supplémentaire 2017 de l'état spécial d'arrondissement

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU rappelle que le budget supplémentaire est principalement un budget de report qui permet d'ajouter aux crédits initiaux, votés lors du budget primitif, le solde de l'exécution de l'année n-1, reporté de plein droit. Le budget supplémentaire peut également être l'occasion de procéder à des transferts de crédits entre dotations ou vers le budget général de la Ville de Paris. Il peut aussi être un budget d'ajustement, principalement de la dotation de gestion locale, l'objectif étant de garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité, qui relèvent de la compétence du Conseil d'arrondissement.

Les propositions de modifications de dotations listées dans le projet de délibération ont été soumises à l'avis d'une commission composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement. Cette commission a retenu les mouvements proposés. Aucun abondement n'est demandé, cette année, par le 16^e arrondissement.

Les crédits à reporter pour le 16^e arrondissement, tels qu'ils figurent au compte administratif voté lors de la séance du 25 avril 2017, s'élèvent à :

- 271.936 euros pour le budget d'investissement ;
- 658.613 euros pour le budget de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le montant de la dotation est porté à 767.681 euros, dont 126.686 euros correspondent à des sommes engagées, mais non liquidées au 31 décembre 2016.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, particulièrement la dotation de gestion locale, la commission a été saisie de plusieurs demandes de la Mairie du 16^e arrondissement et s'est prononcée sur :

- Le transfert de 47.362 euros pour financer des achats de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et pour réaliser des travaux ;
- Le transfert de 60.000 euros vers la dotation d'animation locale ;
- Le transfert de 100.000 euros vers la dotation d'investissement.

Toutes les demandes de transfert de la Mairie du 16^e arrondissement ont été acceptées par la commission.

Le budget de l'état spécial du 16^e arrondissement, qui s'élevait au budget primitif 2017 à 395.745 euros en investissement et à 5.436.544 euros en fonctionnement, est désormais porté, après le vote du budget supplémentaire, à :

- 767.681 euros en investissement ;
- 5.947.795 euros en fonctionnement, dont :
 - 809.656 euros pour la dotation d'animation locale,
 - 5.138.139 euros pour la dotation de gestion locale.

Le total s'élève à 6.715.477 euros.

Mme SALMAT voit deux montants aux pages 3 et 4 et demande s'ils correspondent à la section de fonctionnement d'un côté et à la dotation d'animation locale de l'autre. Mme SALMAT voudrait également savoir si le montant pour les fêtes et cérémonies est de 220.251 euros en section de fonctionnement et de 177.875 euros en dotation d'animation locale.

M. GABORIAU acquiesce et souligne que la somme de 177.875 euros prend en compte l'ajout, en Conseil d'arrondissement, de 15.000 euros sur le budget supplémentaire 2017.

M. GABORIAU constate très peu de changements par rapport au budget primitif : seules trois sommes ont été modifiées ; la commission a accepté les transferts. Hormis ces trois éléments, les montants correspondent au budget présenté quelques mois auparavant.

Le budget supplémentaire 2017 de l'état spécial d'arrondissement mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2017 DASCO 43-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (8.980 euros), subventions d'équipement (311.368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR remarque que les travaux dans les collèges du 16^e arrondissement concernent uniquement la restauration de paniers de basket pour 1.473 euros.

Mme BRASSEUR rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement se plaint depuis longtemps, auprès du Conseil Départemental, de graves problèmes de sécurité, en particulier dans les collèges Jean-Baptiste Say et Janson-Delacroix, qui préoccupent grandement les parents d'élèves. Mme BRASSEUR regrette que ces plaintes n'aient pas été entendues.

- Vœu rendant hommage à l'Abbé Raynal

Mme BRASSEUR indique que le vœu présenté concerne un historien et philosophe assez connu du XVIII^e siècle : Guillaume Thomas Raynal, dit l'Abbé Raynal, devenu immortel grâce à son *Histoire des deux Indes*, qui est reconnue comme un best-seller dès la Révolution française.

L'Abbé Raynal participa à la rédaction de l'*Encyclopédie* et lutta en particulier contre l'absolutisme et l'esclavagisme. Il fut le premier, en France, à sensibiliser le grand public au phénomène de l'esclavage. Il était d'origine Rouergue et était négociant de draps.

La demande du 16^e arrondissement de donner le nom de ce personnage à une allée semble judicieuse dans la mesure où il est mort en face du Conseil économique, social et environnemental, dans un endroit qui s'appelait le 1, rue des Batailles, qui correspond à l'actuelle place d'Iéna.

Considérant le travail de recherche entrepris par la Société Historique d'Auteuil Passy (SHAP) en partenariat avec la Société d'étude Guillaume-Thomas Raynal afin de permettre à la Ville de Paris de rendre hommage à l'Abbé Raynal, précurseur de la lutte contre l'esclavage et promoteur des Droits de l'homme et du citoyen, décédé à Paris le 7 mars 1796 au 1, rue des Batailles ;

Considérant que cet hommage à l'Abbé Raynal pourrait prendre la forme d'une dénomination d'une allée à proximité de son lieu de décès ;

Le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris honore la mémoire de l'Abbé Guillaume Thomas Raynal en attribuant à l'allée centrale de l'avenue du Président Wilson, entre la place d'Iéna et la place de l'Alma, le nom de « Allée de l'Abbé Guillaume Thomas RAYNAL » et en posant, éventuellement, une plaque commémorative.

M. GOASGUEN observe qu'il sera à côté de la très célèbre chanteuse d'Opéra Maria CALLAS, sur le très bon marché de Wilson, qui est également l'un des plus chers de Paris.

M. LAURET dit que le PS est favorable à cette mesure.

Il demande où cet homme qui a été abbé, commerçant et philosophe exerçait en tant qu'abbé.

Mme BRASSEUR répond qu'il a très peu exercé en tant qu'abbé. En effet, il a très vite abandonné son premier poste à Saint-Sulpice pour rejoindre les rangs de ceux qui étaient favorables à l'indépendance des États-Unis ; il s'est rapproché en particulier des conseillers de Benjamin FRANKLIN.

M. GOASGUEN pense que l'Abbé Raynal est resté très célèbre et le fait qu'il soit mort à Passy ne doit pas laisser le 16^e arrondissement indifférent. M. GOASGUEN signale que c'était un homme de gauche.

M. LAURET note que la gauche de l'époque n'était pas la même que la gauche actuelle.

M. LAURET s'étonne qu'il ait gardé son titre d'abbé malgré son passé franc-maçonique, sa participation au combat pour l'indépendance des États-Unis et le fait qu'il ait très peu exercé.

M. GOASGUEN explique que la Ville de Paris a décidé de le considérer comme abbé, ce qui est un signe d'ouverture.

M. GOASGUEN pense qu'il ne faut pas se livrer à un antichristianisme primaire, d'autant plus qu'il n'a pas été abbé pendant très longtemps.

M. GOASGUEN souligne que FOUCHER était lui-même défroqué. Il aurait été possible de l'appeler le Ministre de l'Intérieur FOUCHER.

M. MARTIN informe les élus que la Mairie de Paris organise une réunion sur les dénominations des voies, des squares et des jardins à la fin du mois de juin.

En ce qui concerne cette allée de l'Abbé Guillaume Thomas Raynal, selon M. MARTIN, elle devrait vraiment se cantonner du côté du marché pour ne pas empiéter sur l'allée Jean-Jacques Servan-Schreiber située vers le Trocadéro.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 18 h 35.